

DÉPARTEMENT
DE LA
Gironde - Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

CANTON
ROYAN

OBJET :
N° XXXIV
S. I.

46077

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

DATE
Affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Février 1946

L'an mil neuf cent quarante six, le onze du mois de Février
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch.

en session { ordinaire
d'après convocations faites le 4 Février 1946
extraordinaire

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière, Roche-
dereux, Dasseux, Julien, Mme Larizet, Melle Rikowsky
MM. Bandet, Prugnaud, Boulerne, Conge, Thomas, Savignac
Chazeau, Counil, Senelier, Thibaudon, Arrivé, Bouchet
Domecq, Chollet, Ollivier, Peraudeau.

Absents : MM. Cousinat, Prot, Grassenmeyer, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERAudeau ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide de prévoir un crédit de
300.000 frs afin de poursuivre l'acquisition du ter-
rain de sports projeté par une précédente Municipalité

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance

Mentionner à la suite la
cause qui les a empêché
de signer (Art. 57 de la
loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

APPROUVE

La Rochelle, le 28 FEV 1945

Pour le PRÉFET,
Le Chef de Division Délégué,



[Signature]

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Signature]